

COMMUNIQUE DE PRESSE

REMISE EN CAUSE DU CRÉDIT D'IMPÔT SERVICES À LA PERSONNE : UN COUP D'ARRÊT POUR LE SECTEUR

9 février 2021

Le 30 novembre 2020, le Conseil d'Etat a rendu une décision jugeant inéligibles au crédit d'impôt les prestations de la vie quotidienne réalisées hors du domicile. Le réseau Coorace, qui regroupe plus de 550 entreprises d'utilité sociale territoriale et Adédom, fédération regroupant 350 associations d'aide et de soins à domicile se mobilisent contre cette mesure qui va mettre à mal l'accompagnement des plus fragiles et les parcours d'inclusion vers l'emploi réalisés dans ce secteur.

Aller chercher les enfants à l'école, accompagner des personnes âgées faire leurs courses, se promener ou encore se rendre à un rendez-vous médical, autant d'activités qui demain ne pourront plus bénéficier d'un crédit d'impôt. 1,5 millions de français¹ qui utilisent ce dispositif depuis de nombreuses années, seront percutés de plein fouet par la décision du Conseil d'Etat de ne rendre éligibles au crédit d'impôt que les prestations réalisées au sein même du domicile. Ce contrepied du Conseil d'Etat à l'interprétation de l'administration fiscale jusqu'alors appliquée, risque fort de détourner les français de ces services à la personne et mettre à mal un secteur qui peine déjà à sortir de la crise de la covid-19.

Le réseau Coorace et la fédération Adédom demandent au gouvernement de venir modifier le texte du code du travail venant lister les services à la personne et ainsi permettre au code général des impôts comportant le crédit d'impôt d'intégrer les services réalisés en dehors du domicile. **Une simple modification par décret de l'article D7231-1 du code du travail pourrait être facilement réalisée si la volonté du gouvernement de revenir sur la décision du Conseil d'Etat et de soutenir le secteur du service à domicile est réelle.**

Nous interpellons dès demain l'ensemble des parlementaires pour les appeler à venir en aide à nos entreprises, mais aussi aux salariés et aux familles bénéficiaires de nos services.

¹ Baromètre 2017 bourseauxservices.com

A propos de Coorace :

Le réseau Coorace regroupe 557 entreprises d'utilité sociale territoriale. Avec ses membres, il agit pour inventer et essayer des solutions qui créent de la valeur économique, sociale, écologique et citoyenne au cœur des territoires. Ces solutions renforcent l'épanouissement et la dignité des personnes, leur pouvoir d'agir individuel et collectif.

Notre réseau base ses actions sur la coopération et l'innovation pour répondre aux besoins non pourvus sur les territoires, sur la participation et le décroisement pour co-construire collectivement les solutions de demain. Il développe un écosystème apprenant et agile, propice au partage d'expériences, qui révèle, prend en compte et nourrit les compétences de chacun. Nous invitons chaque acteur, politique, économique, de l'économie sociale et solidaire, à nous rejoindre pour créer avec nous les solutions de territoires d'aujourd'hui et de demain. www.coorace.org - <https://twitter.com/COORACE>

A propos d'Adedom :

Reconnue d'utilité publique depuis 1938, la fédération Adedom représente plus de 350 entreprises associatives et organismes gestionnaires publics et privés à but non lucratif. Ces structures emploient près de 25 000 salariés sur le territoire métropolitain et outre-mer, attachées aux mêmes valeurs, de solidarité, de qualité, de professionnalisme et de primauté de la personne, Adedom ancre pleinement son action dans la voie de l'économie sociale et solidaire.

En savoir plus sur www.adedom.fr / <https://twitter.com/fedeadedom> .